

[Version française ci-après](#)



L.c. A No 4(18)

***Entry into Force of the Staff Rules applicable to Officials and Personnel of the Hague Conference***

The Permanent Bureau (PB) of the Hague Conference on Private International Law (HCCH) presents its compliments to the Diplomatic Missions of the Members and has the honour to inform them that the HCCH Staff Rules entered into force on 1 January 2018.

This entry into force followed the outcome of vote on the HCCH Staff Rules (see L.c. ON No 11(17)) and the subsequent confirmation that the Staff Rules had been validly adopted (see the minutes of the 63<sup>rd</sup> meeting of the Council of Diplomatic Representatives held on 23 May 2017). On 24 November 2017, the Secretary General signed an agreement with the Council of Europe to extend the jurisdiction of its Administrative Tribunal to the HCCH.

The Permanent Bureau avails itself of this opportunity to renew to the Diplomatic Missions of the Members assurances of its highest consideration.

THE HAGUE, 27 February 2018

To the Diplomatic Missions of the Members

Copy for information to the National and Contact Organs of the Members



L.c. A No 4(18)

***Entrée en vigueur du Règlement du personnel applicable aux fonctionnaires et aux agents de la Conférence de La Haye***

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé présente ses

compliments aux Missions diplomatiques des Membres et a l'honneur de les informer que le Règlement du personnel de la Conférence de La Haye est entré en vigueur le premier janvier 2018.

L'entrée en vigueur faisait suite au résultat du vote sur le Règlement du personnel de la Conférence de La Haye (voir L.c. ON No 11(17)) et à la confirmation subséquente de la validité de son adoption (voir le Rapport de séance de la 63<sup>e</sup> réunion du Conseil des Représentants diplomatiques qui s'est tenue le 23 mai 2017). Le 24 novembre 2017, le Secrétaire général a signé un accord avec le Conseil de l'Europe en vue d'étendre la compétence de son Tribunal administratif à la Conférence de La Haye.

Le Bureau Permanent saisit cette occasion pour renouveler aux Missions diplomatiques des Membres l'assurance de sa haute considération.

LA HAYE, le 27 février 2018

Aux Missions diplomatiques des Membres Organes nationaux et de liaison des Membres  
Copie à titre d'information aux Organes nationaux et de liaison des Membres